



Bulletin municipal – Mars 2021

Des nouvelles de votre municipalité

Avis de fermeture des bureaux administratifs

En raison du congé férié du Vendredi saint, nos bureaux administratifs seront fermés le vendredi 2 avril 2021. Notre équipe sera de retour à l'horaire normal le mardi 6 avril 2020.

Avez-vous remarqué que la fête de Pâques est la seule qui n'est pas à une date fixe! En effet, elle peut être en mars ou en avril, et chose certaine c'est toujours un dimanche.

Il y a trois données pour établir le jour de Pâques

- L'équinoxe du printemps, soit la durée du jour égale à la durée de la nuit
- La pleine lune qui suit
- Et le dimanche suivant cette pleine lune

Cette année l'équinoxe aura lieu le 20 mars et la pleine lune qui suit sera le 28 février. Alors le dimanche suivant est le 4 avril!



Postes saisonniers disponibles à la municipalité

La Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac est actuellement en période de recrutement, et désire combler trois (3) postes saisonniers.

Nous sommes donc à la recherche d'un inspecteur adjoint, pour supporter le responsable de l'urbanisme, voirie et environnement actuellement en poste, ainsi que de deux (2) préposés qui s'occuperont principalement de la station de lavage et du débarcadère municipal.

Les offres d'emploi sont actuellement disponibles en ligne sur notre site : <https://www.ivry-sur-le-lac.ac.ca/emploi/>

RITL, offre d'emploi

La RITL est également à la recherche d'un superviseur pour ces éco-conseillers pour la saison d'été 2021.

Vous trouvez ci-joint l'offre d'emploi, avec tous les détails :

<https://ritl.ca/wp-content/uploads/2021/02/superviseur-ecoconseillers.pdf>

Temps des sucres en temps de pandémie

Une autre saison difficile pour les cabanes à sucre. Dans le contexte actuel, il est possible que les salles à manger soient toujours fermées. Certaines cabanes à sucre se sont ajustées et offre des boîtes repas et même la livraison. Nous vous invitons à consulter le site internet de l'association des cabanes à sucre pour obtenir plus de détails :

<https://cabaneasucre.org/laurentides/>

Vous pouvez également vous procurer plusieurs produits dans les épicerie locales durant cette période sucrée!



Nouveauté à Parc Éco Laurentides

Le Parc Éco Laurentides inaugure de nouveaux sentiers pour les activités hivernales. La pratique de plusieurs activités sera possible sur les nouveaux sentiers tels que le vélo d'hiver, la raquette et le ski de fond. Assurez-vous d'avoir votre équipement, car aucun prêt/location d'équipement n'est offert cette saison. Le parc est situé au 5000 Chemin du Lac Caribou à Saint-Faustin-Lac-Carré. Pour connaître l'horaire, la tarification et tous autres détails du Parc Éco Laurentides : <http://www.ctel.ca/>



Sûreté du Québec - L'hiver et les motoneigistes

La Sûreté du Québec demande la collaboration des motoneigistes, afin que ceux-ci pratiquent leur sport aux endroits appropriés dans le respect et la quiétude des résidents et de l'environnement. Depuis le début de la saison, les policiers sensibilisent la clientèle de motoneigistes circulant sur des terrains privés et causant parfois des bris importants à certaines installations.

Les motoneigistes qui désirent circuler dans les sentiers hors-pistes doivent préalablement s'informer des endroits où il est possible de le faire légalement au Québec.

Il est également nécessaire de bien connaître les dispositions de la Loi sur les véhicules hors route avant de s'aventurer.

Les policiers procèdent à des opérations de surveillance afin de cibler les conducteurs en infraction, non seulement en vertu du Code de sécurité routière, mais également en vertu du Code criminel.

La Sûreté du Québec tient à rappeler que la conduite avec les capacités affaiblies et la vitesse constituent les principales causes de collisions mortelles depuis les dernières années.



Programme de Secours adaptés de la RIDM

La Régie Incendie des Monts poursuit le Programme de Secours adaptés pour les personnes qui nécessitent une assistance particulière pour évacuation en cas d'incendie. Ce programme s'adresse aux personnes ayant une limitation permanente (auditive, intellectuelle, motrice ou visuelle), pouvant avoir un impact sur leur habilité d'évacuer leur demeure.

Les informations recueillies dans le cadre du programme permettent aux répartiteurs de la centrale 911 d'aviser le véhicule en route et assurer une intervention adaptée.

Un formulaire d'adhésion <https://ridm.quebec/programme-de-secours-adaptes> doit être rempli et envoyé par courriel à info@ridm.quebec. Il est également possible d'obtenir le formulaire auprès de la municipalité. Svp, nous contacter au 819-321-2332 poste 3700.

Notez que les informations recueillies dans le cadre du programme demeurent confidentielles et qu'elles sont utilisées uniquement lors des situations d'urgence requérant une évacuation du domicile.

Riverains - Il y a présence d'eau sur ma propriété, quoi faire?

Il est normal, lors de la fonte des neiges d'avoir une accumulation d'eau en bordure du lac vu le niveau plus haut du lac et l'augmentation des débits de la nappe phréatique et des cours d'eau. La capacité d'absorption des terrains en est donc diminuée durant cette période.

Si, par contre, vous constatez que la présence d'eau sur votre terrain persiste, plusieurs facteurs sont à considérer et les changements climatiques jouent un rôle parfois significatif dans l'évolution de la nappe phréatique et son comportement.

Si vous désirez améliorer votre situation, il est recommandé de vous référer à un professionnel, qui par une étude qu'il réalisera, sera en mesure de vous offrir un plan d'action afin d'améliorer le drainage naturel de l'eau présente. Nul besoin de vous référer auprès de la Municipalité, ceci n'est pas d'expertise municipale.

Si le plan d'action implique des travaux dans la rive, dans les quinze (15) mètres de la rive à partir de la ligne des hautes eaux, vous devez consulter la municipalité à cette étape, pour obtenir, au préalable, un certificat d'autorisation auprès du département de l'urbanisme avant le début des travaux.

Le département de l'urbanisme analysera votre demande et s'assurera que les travaux à réaliser sont conformes à la réglementation municipale.

Réseau communautaire des Laurentides

4korners propose actuellement un sondage pour mieux comprendre les besoins des aînés. Le but est de mieux comprendre leurs priorités en lien avec les services de santé et les services sociaux offerts dans la région afin de déterminer si les services existants dans les Laurentides répondent bien aux besoins des aînés, tant ceux francophones ou anglophones.

Les informations recueillies à l'aide du sondage seront utilisées et conservées dans la plus stricte confidentialité.

Si vous désirez participer au sondage, utiliser un des liens ci-bas.

Français : <https://www.surveymonkey.com/r/4kainesfr>

Anglais : <https://www.surveymonkey.com/r/4kseniors2>



La neige sur ma toiture, comment dois-je procéder?

Les accumulations sur la toiture varieront selon la position de la maison par rapport à son environnement. Dans certains cas il arrive que certains n'aient jamais à la déneiger. Dans le cas où des accumulations de neige s'avèrent exceptionnelles, particulièrement en période de redoux ou lors d'un épisode de verglas, la charge se retrouve considérablement accrue et le drainage naturel de la toiture peut être compromis par la formation de glace.

La Régie du bâtiment du Québec, par mesure de prévention et pour la sécurité de tous, recommande aux propriétaires les mesures suivantes :

- Retirer la neige accumulée sur leur propriété pour éviter les risques d'effondrement
- Prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes qui circulent près du bâtiment
- Porter une attention particulière aux charges de neige sur les toitures voûtées ou arrondies, surtout si ces charges ne sont pas réparties uniformément
- **Confier le déneigement à des entreprises qualifiées qui ont l'expertise et le matériel approprié**



En confiant cette tâche à des entreprises disposant de méthodes et d'équipements appropriés, vous évitez d'endommager la membrane d'étanchéité du toit. Cependant, si vous décidez de déneiger la toiture vous-même, il est recommandé de le faire **à partir du sol**, en utilisant une pelle à toiture muni d'un manche télescopique pour empêcher tout risque de chute. Il faut garder en tête que l'opération consiste à retirer le surplus, on laisse alors une couche de 10 à 15 cm, afin d'éviter d'endommager la toiture.

Signes avant-coureurs de risque d'effondrement;

- Apparition de fissures sur les murs
- Portes intérieures qui se coincent ou frottent
- Craquements inhabituels qui se font entendre
- Plafond qui se déforme

*Références : site de la Régie du bâtiment du Québec.

<https://www.rbg.gouv.qc.ca/vous-etes/citoyen/penser-securite-a-la-maison/deneiger-et-deglacer.html>

Fermeture de l'Écocentre régional de Sainte-Agathe-des-Monts



AVIS IMPORTANT

**FERMETURE DE L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL
DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
À PARTIR DU 15 MARS 2021 POUR DES
TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT**

MERCI D'UTILISER LES ÉCOCENTRES TEMPORAIRES

ÉCOCENTRE
TEMPORAIRE

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

**1155, route 329,
Sainte-Agathe-des-Monts**

HEURES D'OUVERTURE

Lundi : FERMÉ
Mardi : 9 h à 16 h 30
Mercredi : 9 h à 16 h 30
Jeudi : 9 h à 16 h 30
Vendredi : 9 h à 16 h 30
Samedi : 9 h à 14 h
Dimanche : FERMÉ

Autres sujets d'intérêt

Si vous avez des sujets que vous voulez que l'on traite dans un futur bulletin, laissez-nous le savoir et il nous fera plaisir de préparer un article.

Pour tout commentaire, n'hésitez pas, l'équipe municipale est là pour vous!

Encore merci pour votre confiance et sachez que c'est un réel plaisir de vous représenter!



Le maire,

Daniel Charette

Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

Tél. (819) 321-2332

info@ivry-sur-le-lac.qc.ca